

Paris le 4. octobre 1816.

Ministère
de
l'Intérieur.

2^e Division
Bureau des sciences
Beaux arts et
Instruction publique
N.° 26923.

payement de frais
de reliure

Monsieur, d'après vos observations du
treize septembre, je vais faire payer à M. Tessier,
les cent vingt francs qui lui sont dus pour les frais
de la reliure de l'exemplaire de la description de
l'Egypte qui a été accordé à l'Académie de France
à Rome. Cette somme sera prise sur les fonds
de l'Académie.

Je donne avis à M. Tessier de la décision que
j'ai adoptée.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous offrir l'assurance
de ma considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Delort

à M. Chevamin, Directeur de l'Académie de
France à Rome